



CGT EDUC'ACTION
UNION NATIONALE
DES SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

263, RUE DE PARIS
CASE 549 – 93515
MONTREUIL CEDEX

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION,
DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Montreuil, le 24 septembre 2012

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Nos réf. PD/MC/n° 12-295

Objet : réemploi des personnels non titulaires

Monsieur le Ministre,

Nous attirons votre attention sur la situation de plusieurs centaines de personnels contractuels de l'Éducation nationale qui se trouvent actuellement au chômage. C'est la conséquence directe de la situation particulièrement difficile laissée par votre prédécesseur.

Alors que vous engagez un plan de titularisation dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, permettez-nous de constater qu'il serait paradoxal de licencier des centaines de contractuels qui pourraient prétendre à être titularisés...

Vous avez annoncé vouloir augmenter de façon significative le nombre de recrutements à la rentrée 2013, ce qui est pour nous une mesure positive, en rupture avec les politiques précédentes. Les contractuels d'aujourd'hui ont vocation à faire partie du vivier dont aura besoin notre ministère demain.

A cette rentrée, nous constatons des problèmes sur le terrain, classes surchargées, premiers problèmes de remplacement dus aux suppressions massives, héritage du précédent quinquennat.

Nous vous demandons donc d'examiner dans ce contexte, avec la plus grande bienveillance, le réemploi de tous les contractuels en poste en 2011/2012. Nous rappelons qu'une mesure de cette nature avait été prise dans le passé dans de pareilles circonstances.

Notons, enfin, que nous avons constaté des disparités incompréhensibles dans le traitement des personnels en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Dans certaines académies, les CDI ont une garantie de traitement à 100 % alors que d'autres académies ne garantissent que 70 %.

L'exemple des académies de Versailles et Créteil est emblématique. Les collègues de Versailles ont 100 % de leur traitement et ceux de Créteil n'ont que 70 %, pour deux académies limitrophes ayant des problématiques voisines.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Patrick Désiré
Secrétaire général